



*Un autre Regard*

SIEGE NATIONAL

LE 1ER NOVEMBRE 2003

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'UNAFAM vient de signer la Charte « Commune-Handicap » élaborée en liaison avec l'Association des Maires de France.**

Cette Charte fournit un cadre permettant aux communes de manifester leur volonté de donner aux personnes handicapées toute leur place dans la cité, à travers et au-delà des obligations réglementaires.

Dans le cadre de l'année européenne du Handicap, ce document présente l'intérêt de sensibiliser les communes à l'existence des populations concernées par un handicap mental, moteur, psychique ou sensoriel.

Les domaines essentiels dans lesquels les communes sont invitées à s'engager localement par des mesures concrètes sont : l'information, la mobilité, l'emploi, le logement, l'éducation, la culture, le sport, la vie à domicile.

L'UNAFAM est particulièrement sensible aux aspects liés à la qualité de la vie sociale. Les orientations proposées en matière d'accueil, d'accompagnement des personnes handicapées et de formation des personnels communaux aux différents types de handicap, paraissent d'autant plus opportunes qu'il existe des insuffisances criantes en la matière.

Les bénévoles de l'UNAFAM s'associeront naturellement à toutes les initiatives qui pourront être prises par les communes dans ce secteur si important pour les personnes souffrant d'un handicap psychique ainsi que pour leurs proches.

*Contact presse : Anne Pierre-Noël*